

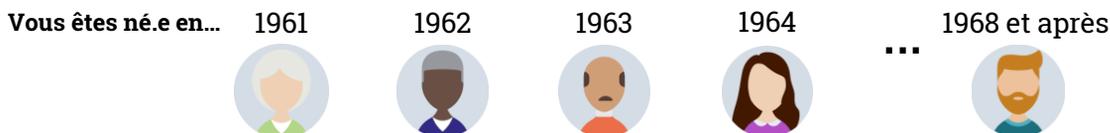


Pour des retraites dignes et un débat public éclairé sur le sujet. RDV sur Twitter [@nosretraites](https://twitter.com/nosretraites) ou Facebook [/collectifretraites](https://facebook.com/collectifretraites)

Quel est le nouveau projet de réforme des retraites ?

Report de l'âge légal de départ de 62 à 64 ans et accélération de la hausse de la durée de cotisation à de 42 à 43 annuités

Mise en œuvre dès 2023, en reportant l'âge légal de départ de 3 mois par année de naissance



Avec la nouvelle réforme, vous pourrez prendre votre retraite seulement à partir de...



La hausse de la durée de cotisation (pour avoir un taux plein) sera accélérée pour arriver à 43 annuités (172 trimestre) dès 2027 au lieu de 2035 au rythme de +1 trimestre par an. Ce qui veut dire +1 à 3 trimestres à valider pour les générations nées de 1961 à 1972.

Pourquoi c'est injuste ? Quels seraient ses impacts ?

Tout le monde serait perdant : les catégories populaires le plus fortement, les personnes à la porte de la retraite le plus rapidement. Il s'agit d'une régression sans précédent. L'âge de départ recule déjà sous l'effet des précédentes réformes, mais bien moins vite qu'au rythme prévu par le gouvernement. Avant la réforme Sarkozy en 2010, la durée moyenne de la retraite était de 25,5 ans, elle est aujourd'hui de 24,5 années, et elle descendrait à 23 ans en 2030 avec cette nouvelle réforme. Malgré l'idée reçue qu'on vit plus vieux donc il faut travailler plus", avec cette réforme, on vivrait plus vieux mais avec une retraite plus courte et en moins bonne santé. L'espérance de vie en bonne santé stagne depuis 10 ans autour de 63 ans pour les hommes, 64 ans pour les femmes.

Les effets à attendre de la réforme seraient durs et très inégalitaires :

- Pour les personnes déjà hors de l'emploi à 61 ans, la conséquence principale sera un allongement du sas de précarité entre emploi et retraite (RSA, chômage, invalidité, maladie...). Pour rappel en 2021, moins de la moitié des 61 ans sont en emploi, 1/4 est en retraite anticipée, et 1/4 "sans-emploi ni-retraite" [COR 2022](#). Par ailleurs, 30% des « sans-emplois ni retraite » sont sous le seuil de pauvreté.
- L'accélération de la hausse de durée de cotisation à 43 annuités provoque mécaniquement une baisse de pensions pour toutes les personnes avec une carrière incomplète.
- Pour les femmes, le report de l'âge de la retraite diminuerait le bénéfice des trimestres pour enfants. L'allongement de la durée de cotisation accéléré aura un impact particulièrement fort sur les femmes avec carrière incomplète, qui touchent déjà les pensions les plus faibles (40% de moins que les hommes).
- Chez les ouvrier.e.s, la réforme provoquerait d'abord un allongement du sas de précarité entre emploi et retraite plutôt qu'un allongement de la durée d'emploi (comme observé avec le passage de 60 à 62 ans).
- Aujourd'hui, la moitié des hommes quinquagénaires les plus modestes a déjà 30% de risque d'avoir une retraite de moins de 10 ans. La réforme réduirait de près de deux ans en moyenne leur durée de retraite.
- Même les « carrières longues » sont concernées, avec un report de l'âge de départ de 60 à 62 ans (comme annoncé par E. Macron pendant la campagne présidentielle, voire 63 ans si Borne l'annonce).
- Même les personnes qui sont suffisamment en forme pour travailler après 62 ans sont perdant.e.s : leur carrière s'allonge sans bénéficier de la surcote (+1,25% par trimestre cotisés en plus) dont le calcul commence à partir de l'âge légal, avec de fortes conséquences pour la santé (psychique & physique).
- Les régimes spéciaux supprimés... sauf certains régimes comme celui de la police... et seulement pour les nouveaux entrants dans un régime de retraites (« clause du grand-père » comme à la SNCF).

Pourquoi le gouvernement veut réformer les retraites ?

Son objectif est de faire des économies sur nos retraites.

→ Au moins 2 milliards € en 2023, 17 milliards € en 2030.

Le gouvernement poursuit un objectif de diminution des dépenses publiques, surtout des dépenses sociales. Il l'a écrit très précisément dans le **Programme de stabilité (p.3)** envoyé en juillet 2022 à la Commission européenne et dans le **budget 2023 (p.11 du PLF)**.

Le gouvernement prétend que c'est pour sauver le système de retraites. Est il en danger ?

→ **NON.** Le COR – Conseil d'Orientation des retraites écrivait en septembre qu'il n'y a pas de « **dynamique non contrôlée des dépenses de retraite** » et parlait déjà en 2021 de « **trajectoire maîtrisée** » jusqu'en 2070. Aujourd'hui le système est même excédentaire. Des légers déficits temporaires sont attendus dans les prochaines années. Ce ne sont pas les dépenses des retraité.e.s qui explosent, ce sont les réformes passées qui ont réduit les financements de la sécurité sociale. Est-ce que cette réforme serait la seule solution à ces déficits ? NON. C'est un choix politique : une hausse modérée des cotisations pourraient les combler (14€/mois pour un SMIC en 2027, 28€ pour un salaire moyen). De telles hausses ont été faites récemment (AGIRC-ARRCO ; fonctionnaires) de façon assez indolore car inférieures à la hausse des salaires. Le gouvernement ne propose que des choix qui réduisent la solidarité, sans discuter de toutes les options de financement (cf. [Cinq pistes pour combler le déficit des retraites sans se fatiguer](#), de Michaël Zemmour). Les discours du gouvernement risquent de discréditer la solidité du système par répartition et d'encourager le report vers la capitalisation.

Dans ce cas, pourquoi faire ces économies sur notre système de retraites ?

→ **Compenser la baisse d'impôts aux entreprises prévue en 2023.**

Dans ses engagements à la Commission européenne et dans le Budget 2023, le gouvernement explique que la baisse de dépenses de retraites servira à **compenser la baisse d'impôts aux entreprises** (la suppression de la CVAE : -4 milliards € en 2022, -8 milliards € en 2024), dont moins d'un quart bénéficiera aux TPE-PME (*Les Echos* 03/10). Même le gouvernement met la pression à ses alliés sur le sujet : le MEDEF a annoncé que réformer les retraites « n'était pas une urgence », suite à quoi Bruno Le Maire a répondu que si le MEDEF ne soutenait pas la réforme, « il n'y a qu'à renoncer à baisser les impôts de production. » (*France Inter* 27/09).

Le système de retraites est un pilier de la sécurité sociale, avec près de 330 milliards d'€. S'il est abîmé, ça ne veut pas dire qu'il n'y aura plus de retraites, ça veut dire que le marché compensera, de façon plus inégalitaire. **Ce sont donc notre façon de partager les richesses, notre modèle social, nos choix de société qui sont en jeu.**

Âge légal de départ, durée de cotisation, surcote, décote... de quoi parle-t-on ?

Quelques rappels sur le fonctionnement du système actuel :

- **Âge légal de départ** : 62 ans, c'est l'âge minimum pour avoir le droit de partir à la retraite
- **Durée de cotisation** : aujourd'hui 42 annuités (ou 168 trimestres à valider), devait augmenter à 43 annuités (ou 172 trimestres) pour les générations nées après 1973, mais la réforme accélère cette augmentation et va plus rapidement concerner les 1961 (+1 mois)
- **Âge d'annulation de la décote** (ce n'est pas l'âge maximum, c'est l'âge du « **taux plein** » même si on a une durée de cotisation incomplète) : 67 ans
- **Taux plein** : taux de liquidation, taux de remplacement, auquel on applique une **décote** en cas de durée de cotisation incomplète (malus de -1,25% par trimestre manquant) ou une **surcote** en cas de cotisation supérieure à la durée requise (bonus de +1,25% par trimestre en plus)
- **Dispositif « Carrière longue »** : départ anticipé avec un âge légal de **départ à 60 ans** pour les personnes ayant commencé à travailler avant 20 ans (la réforme reporterait l'âge à 62 ans).

Simulez l'impact de la réforme sur vous ou vos proches

RDV sur notre page Twitter [@nosretraites](#) ou sur [nosretraites-simulateur-cas-types.netlify.app](#)